

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal



Communauté de Communes des 3 Forêts

Annexe : Diagnostic agricole

PREFECTURE DE LA
HAUTE-MARNE

22 MAI 2025

ARRIVÉE



Vu pour être annexé à la délibération
du Conseil Communautaire en date du 15/05/2025

Mme Marie-Claude LAVOCAT
Présidente de la CC3F



1.6

Sommaire

1. ELEMENTS DE CADRAGE	5
1.1 OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE.....	5
1.2 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE	5
2. L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE.....	7
2.1 PRESENTATION	7
2.2 TYPOLOGIES DES CULTURES	9
2.3 DEMARCHES DE VALORISATION	12
2.4 DEMARCHES DE DIVERSIFICATION	15
3. DIMENSION HUMAINE.....	16
3.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS	16
3.2 AGE DES EXPLOITANTS ET PERSPECTIVES DE TRANSMISSION	17
4. DIMENSION ECONOMIQUE	18
4.1 DIMENSION DES EXPLOITATIONS	18
4.2 L'EMPLOI AGRICOLE	20
5. DIMENSION FONCIERE	22
5.1 LA CONSOMMATION D'ENAF	22
5.2 L'EVOLUTION DE LA SAU	22
6. SYNTHESE.....	25

Table des figures

Cartographie des grandes unités paysagères de la Haute Marne	7
Extrait du Recensement Général Agricole	8
Cartographie de l'occupation du sol sur la CC3F	8
Cartographie des OTEX sur la région Grand Est – Source : RGA 2020.....	9
Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CC3F en 2022.....	10
Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2022	10
Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CC3F en 2011	11
.....	11
Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2011	11
Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020 et Nombre d'exploitations en agriculture biologique en 2022 – Source : Observatoire des Territoires.....	12
Exploitations en agriculture biologique selon Agreste	12
Tableau 39 : Communes concernées par des AOP/IGP (Source : INAO)	14
Activités de diversification des exploitations selon les données Agreste.....	15
Répartition des exploitants selon leur tranche d'âge données Agreste	17
Production brute standard (PBS) moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) – Source : Agreste.....	19
Évolution de la production brute standard (PBS) entre 2020 et 2010 (%) – Source : Agreste.....	19
Part des emplois dans l'agriculture (%) – Source : Observatoire des Territoires.....	20
Part des emplois agricoles en 2014 et 2020 (par rapport au nombre d'emplois total sur le territoire) – Source : INSEE	Erreur ! Signet non défini.
Evolution de la main d'œuvre – Source : Agreste.....	21
Evolution du volume de travail– Source : Agreste.....	21
Source : Observatoire de l'artificialisation https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/	22
Surface Agricole Utilisée (SAU) (ha) en 2020 et Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 - Source : Observatoire des Territoires	23
Evolution de la Surface Agricole Utilisée – Source : Agreste.....	23
Evolution du nombre d'exploitations – Source : Agreste.....	24
Recensements agricoles 1970 – 2020, source : Agreste	24

1. ELEMENTS DE CADRAGE

1.1 OBJECTIFS DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Depuis la loi d'orientation agricole de 2006, le diagnostic agricole, est une composante du diagnostic général élaboré dans le cadre des PLU. Son objectif est d'apporter des éléments suffisants pour contribuer à la définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) ainsi qu'à la délimitation et au règlement du PLUi.

Le diagnostic vise donc à faire état des caractéristiques actuelles de l'agriculture du territoire et à en identifier les enjeux. C'est le point de départ de la construction du projet.

Aussi, dans la mesure où le document d'urbanisme est amené à définir à l'échelle parcellaire les différents zonages applicables sur le territoire et les règles qui s'y appliquent, le diagnostic agricole est également appelé à identifier les éléments permettant cette définition et notamment la localisation des exploitations agricoles, les bâtiments soumis à des règles spécifiques (RSD, ICPE), les modalités d'accès aux parcelles, les projets de diversification envisagés.

1.2 METHODOLOGIE DU DIAGNOSTIC AGRICOLE

Le diagnostic agricole est réalisé **à partir des données bibliographiques (INSEE, Agreste...) et des enquêtes menées auprès des exploitants agricoles du territoire**. Certaines données du recensement Agreste sont en effet soumises au secret statistique et sont alors manquantes, d'où l'intérêt de les compléter avec les données recueillies directement auprès des exploitants.

1.2.1 Méthode d'enquête auprès des exploitants agricoles du territoire

Un questionnaire individuel a été transmis aux exploitants agricoles du territoire présents lors des ateliers afin de les informer et préciser les objectifs de la démarche et l'enjeu des questions posées. Les agriculteurs étaient invités à répondre aux questions et remplir la fiche de présentation de leur activité. La fiche était accompagnée d'un support cartographique pour localiser certaines informations.

Les données demandées portaient sur :

- Les caractéristiques principales de l'exploitation : taille de l'exploitation, localisation des terres exploitées, adresse, nature des cultures, l'accès à la parcelle, une éventuelle activité de diversification.
- Les caractéristiques juridiques et servitudes : statut juridique de l'exploitation (EARL, SCEA, ...), les périmètres de protection liés à la production (ICPE, RSD, ...).
- Les perspectives de l'exploitation : âge de l'exploitant, les perspectives de transmission et recherche d'un repreneur, les besoins d'extension identifiés, des éventuels projets ou de conversion, les activités de diversification envisagées.

Des entretiens individuels ont par suite été organisés en complément du questionnaire. Ces entretiens ont permis de réaborder la démarche du PLUi et réexpliquer les objectifs de l'enquête agricole. Ils ont aussi été l'occasion de compléter les données des questionnaires par des données cartographiques précises.

Les éléments suivants ont ainsi été cartographiés :

- Les bâtiments d'exploitations ;
- Les bâtiments concernés par une réglementation (ICPE/RSD) ;
- Les activités en place ;
- Les sites de projets envisagés ;

sence du cabinet Verdi chargé de l'élaboration du Plui, et de la Chambre d'agriculture, mercredi 14 février, à la salle des fêtes d'Arc-en-Barrois, de 9 h à 12 h, à la salle des fêtes de Châteauvillain, de 13 h 30 à 16 h 30, et à la salle des fêtes de Maranville, de 17 h à 19 h.

1.2.2 Taux de réponses

226 exploitants ont été identifiés par le biais des ateliers. Les questionnaires et les entretiens ont permis d'avoir des informations sur 33 exploitations agricoles (sur 180 exploitations recensées par l'Agreste), soit 18% des exploitations.

1.2.3 Elaboration de cartographies

Des cartographies sont annexées au diagnostic agricole. Elles compilent des informations issues des questionnaires et des entretiens avec les agriculteurs, des repérages des bâtiments agricoles réalisés sur la base de photos aériennes et des ateliers et enfin des informations issues des entretiens menées lors des ateliers réalisés dans la démarche du PLUi.

Les informations cartographiées sont présentées dans le modèle de légende ci-après :

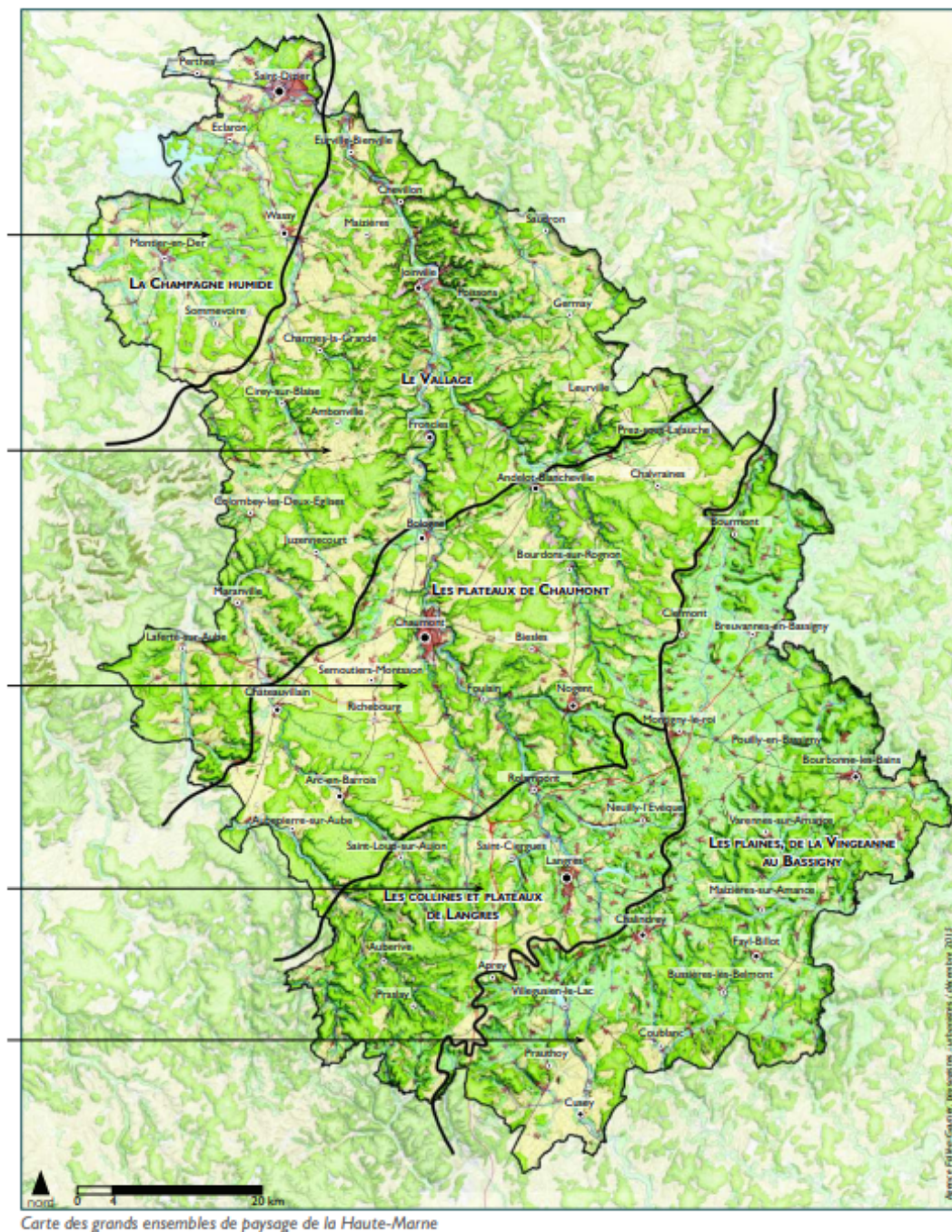
Exploitations agricoles	
	Non précisé
	Projet
	Stabulation
	Stockage
Régime sanitaire	
	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
	Règlement Sanitaire Départemental
Recensement parcellaire graphique 2022	
	BLE TENDRE
	GEL (SURFACES GELEES SANS PRODUCTION)
	LEGumineuses A GRAINS
	FOURRAGE
	ESTIVES LANDES
	PRAIRIES PERMANENTES
	PRAIRIES TEMPORAIRES
	MAIS GRAIN ET ENSILAGE
	VERGERS
	DIVERS
	ORGE
	AUTRES CEREALES
	COLZA
	TOURNESOL
	AUTRES OLEAGINEUX
	PROTEAGINEUX

2. L'AGRICULTURE SUR LE TERRITOIRE

2.1 PRESENTATION

Le territoire de la communauté de communes comprend **30 480 hectares de surface agricole utile** sur les 29 communes qui la composent. Cette surface agricole représente 44 % de la superficie globale du territoire.

La superficie agricole utilisée (SAU) est une notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).



Cartographie des grandes unités paysagères de la Haute Marne

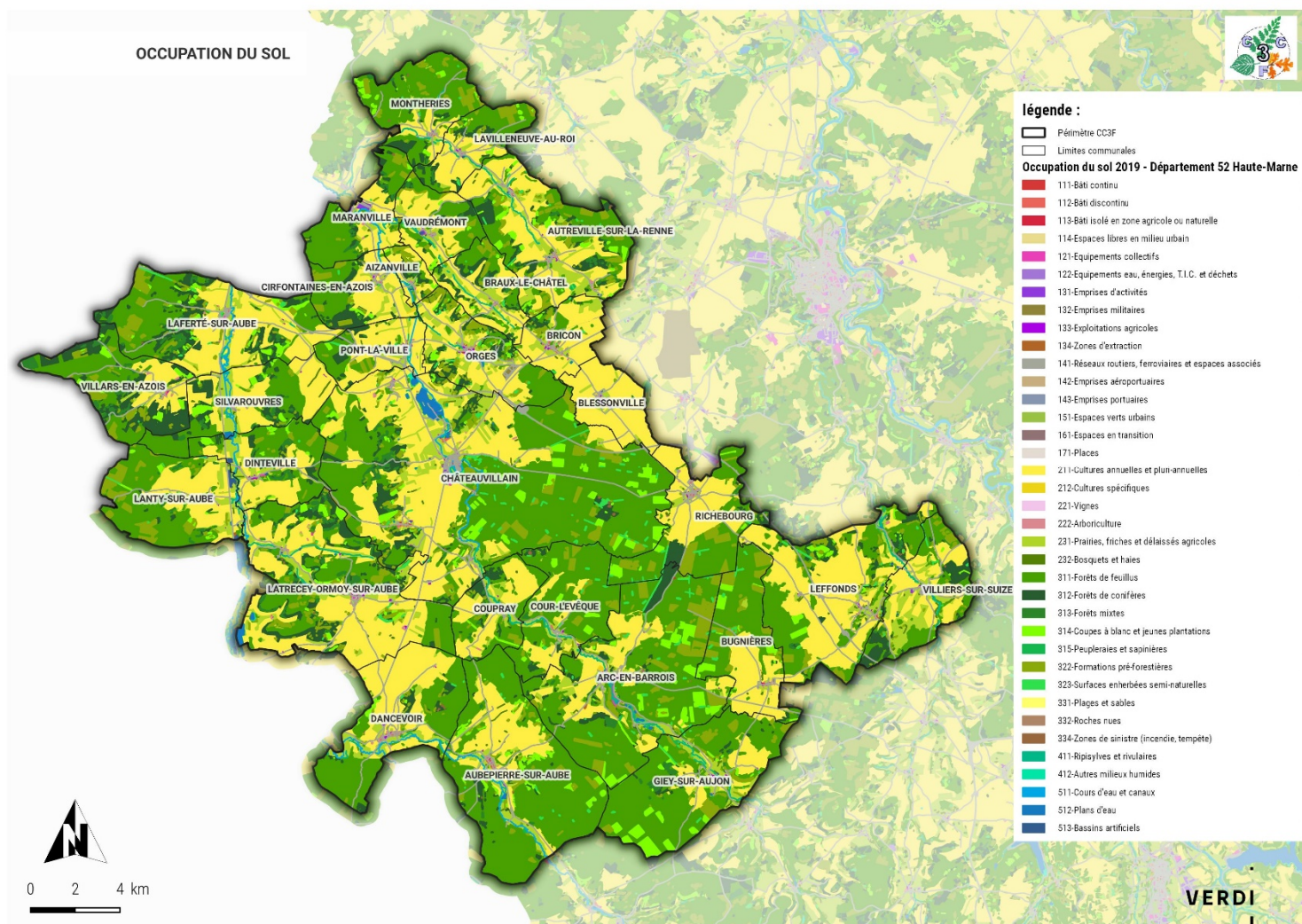
La Communauté de Communes des Trois Forêts se situe au sein d'une région agricole de grandes cultures et de grands plateaux au Nord et d'un paysage de polyculture élevage au Sud.

D'après le RGA (Recensement Général Agricole) 2020, 180 exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire ont été identifiées soit une baisse de 6,7% par rapport à 2010.

	2010	2020	Évolution
Exploitation	192	180	-6,7%
SAU	30 475	30 480	+4,4 ha

Extrait du Recensement Général Agricole

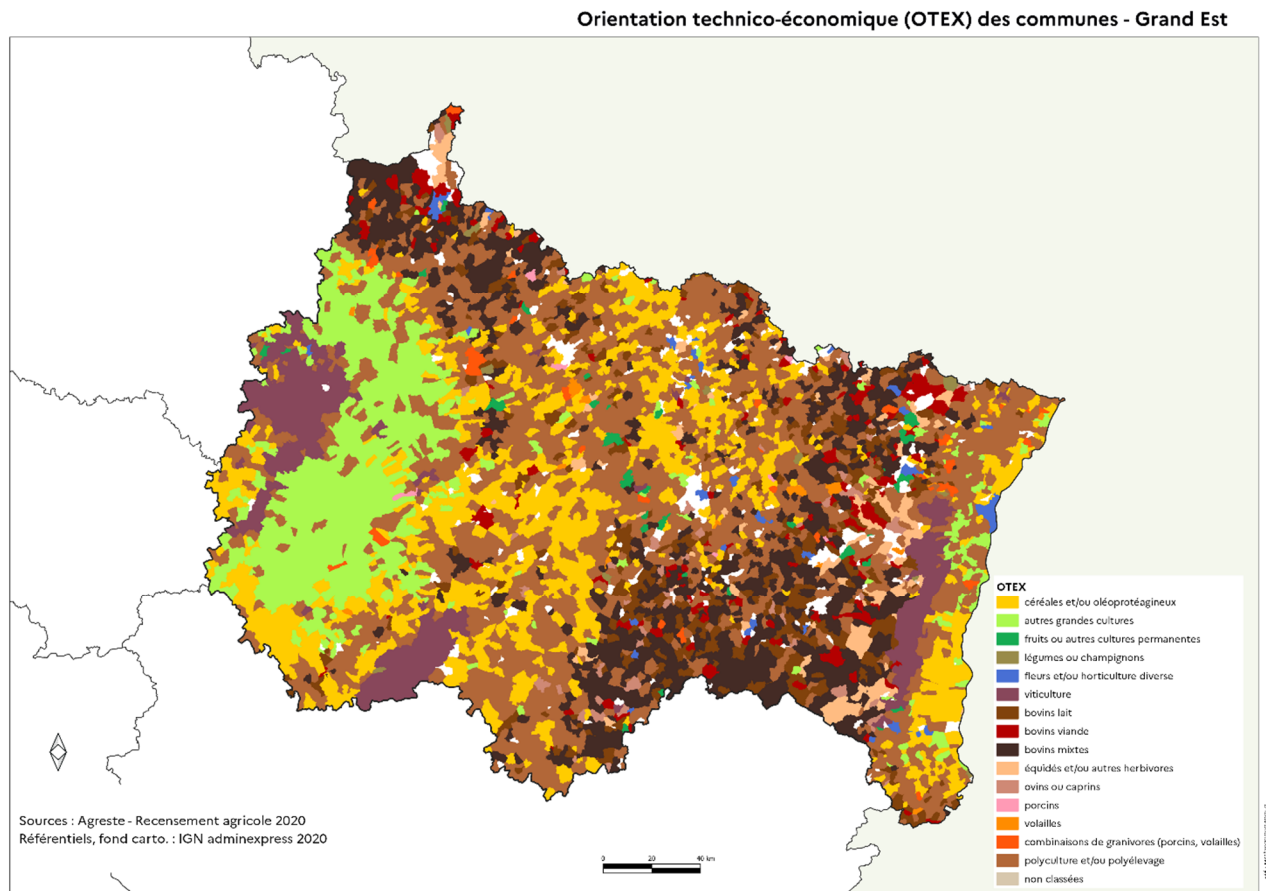
L'occupation du sol témoigne en effet des espaces agricoles sur le territoire.



Cartographie de l'occupation du sol sur la CC3F

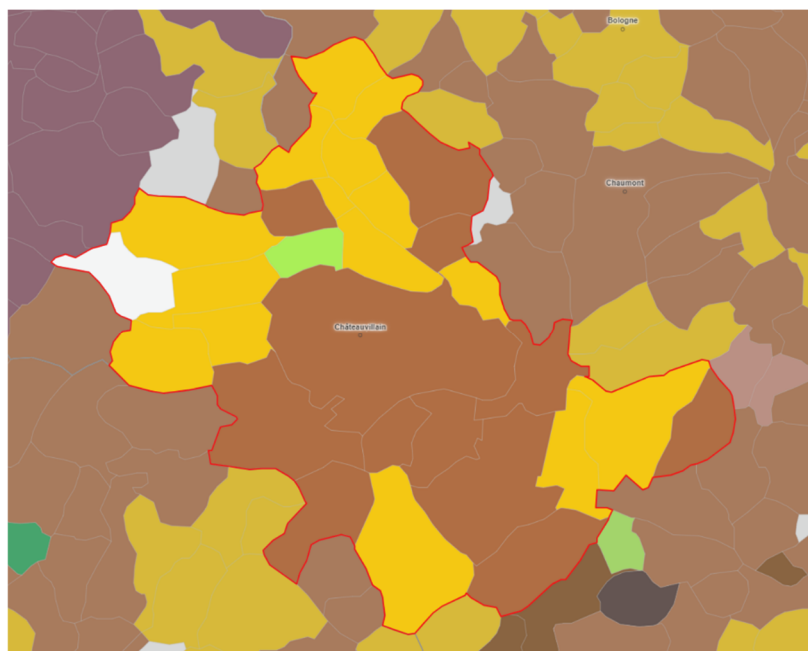
2.2 TYPOLOGIES DES CULTURES

L'agriculture du Grand Est est très diverse. On distingue deux bassins d'élevage laitier au niveau de l'Avesnois et du Boulonnais. Le reste du territoire est principalement dédié aux grandes cultures ou à la polyculture-élevage.



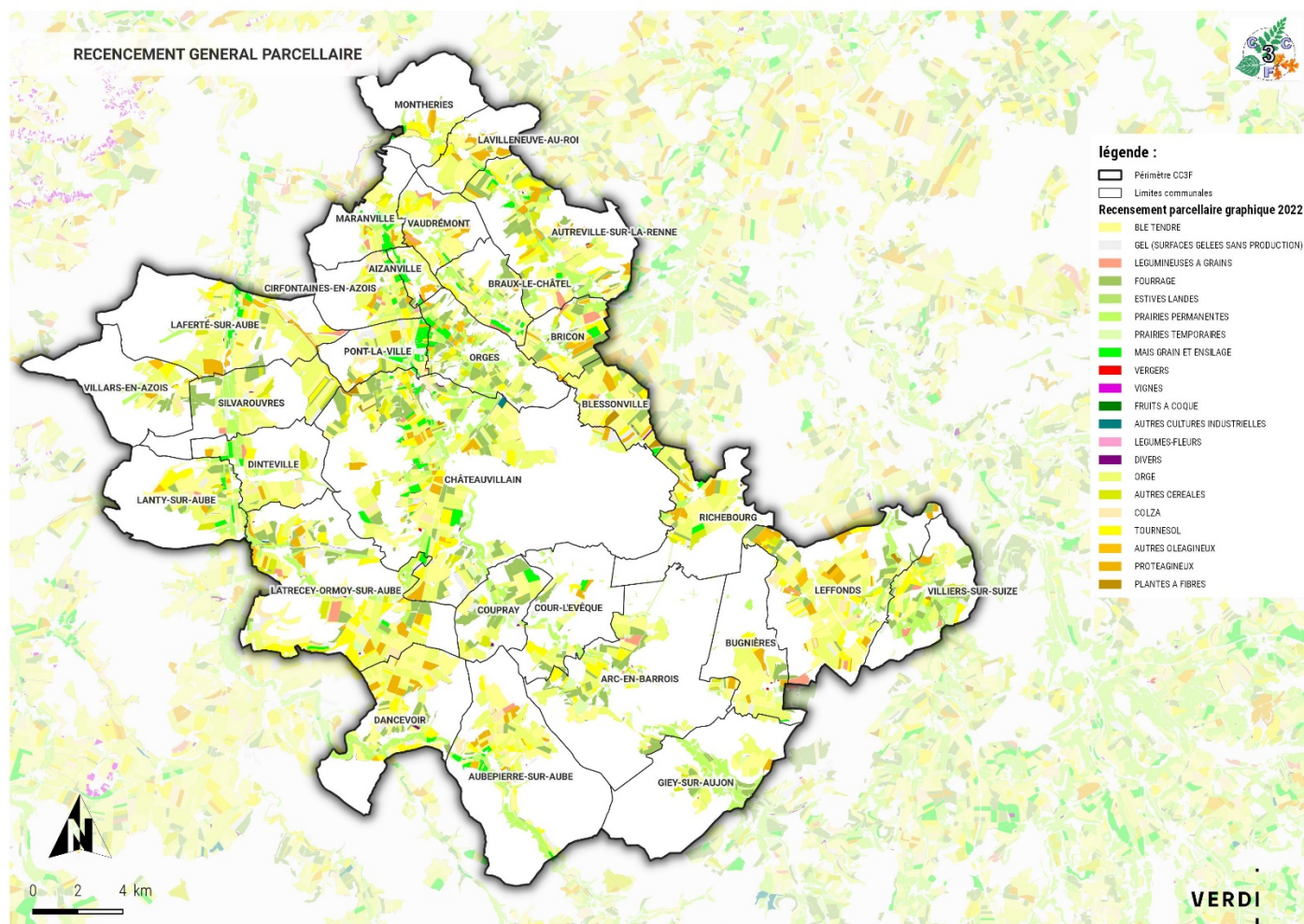
Cartographie des OTEX sur la région Grand Est – Source : RGA 2020

D'après le RGA de 2020, l'Orientation Technico-Economique (OTEX) dominante sur le territoire de la Communauté de Communes des Trois Forêts est orientée en polyculture élevage. On retrouve cependant des céréales sur la partie Nord du territoire.



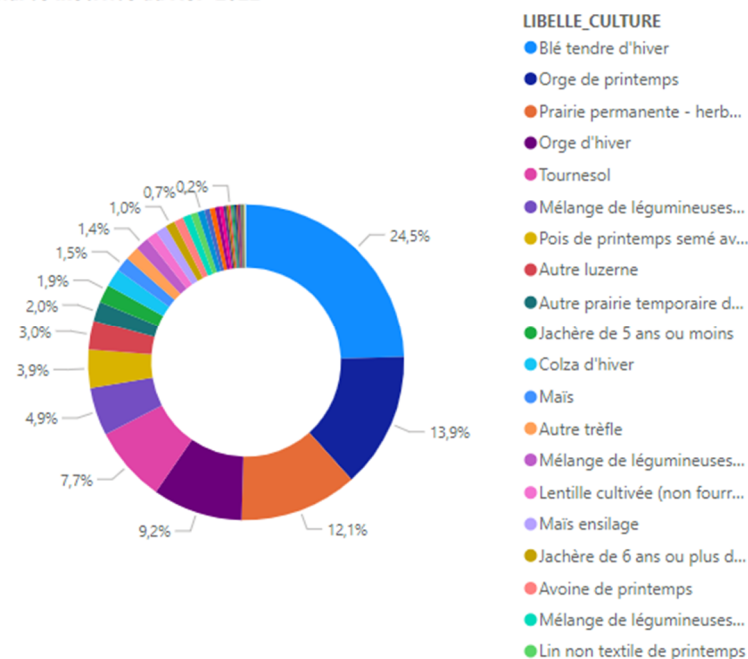
Cartographie des OTEX sur la CC3F – Source : RGA 2020

Le Recensement Général Parcellaire (RGP) est un système d'information géographique représentant les îlots culturels (ensemble de parcelles contiguës appartenant à une même exploitation) et, depuis 2015, les parcelles des exploitants se déclarant à la Politique Agricole Commune (PAC).



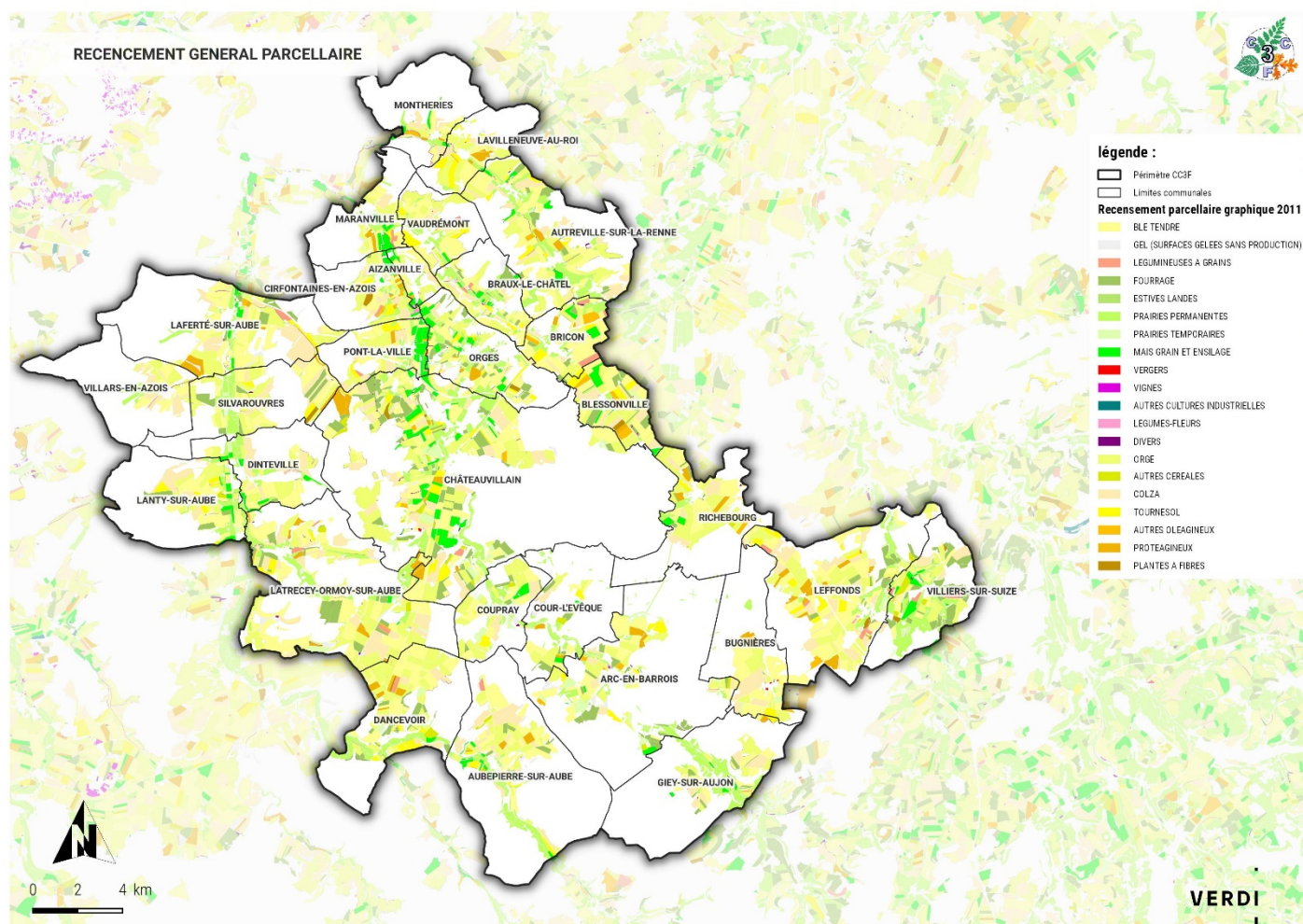
Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CC3F en 2022

Cultures inscrites au RGP 2022



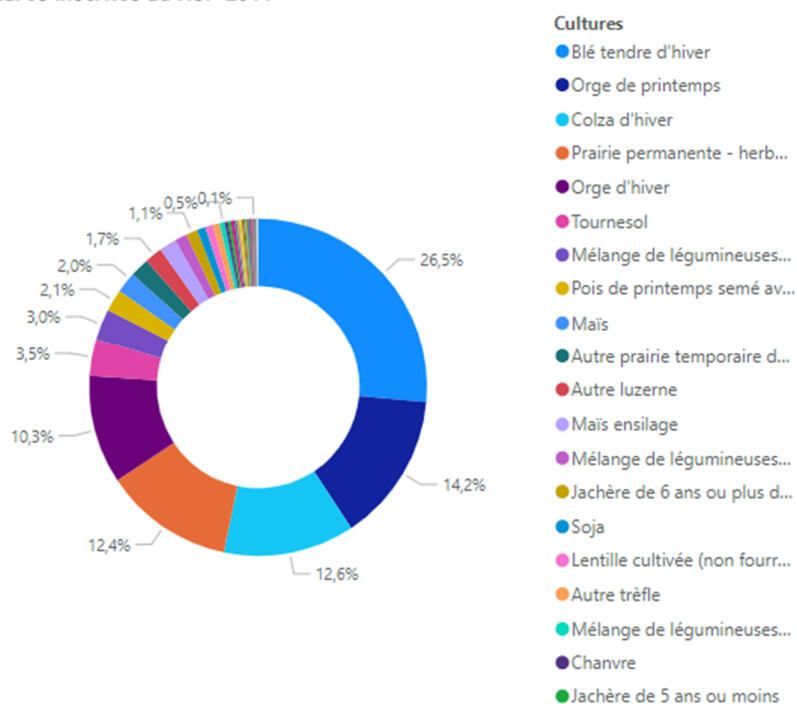
Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2022

Le Recensement Général Parcellaire a permis de mettre en lumière 28 726 ha inscrits à la PAC dont 7 035 ha de blé tendre en 2022. A titre de comparaison, la carte et le graphique présentés ci-après présentent les cultures inscrites en 2010. On relève notamment que le blé était davantage cultivé en 2010 ainsi que le colza et le gel du surface moins présent.



Cartographie du recensement général parcellaire sur le territoire de la CC3F en 2011

Cultures inscrites au RGP 2011



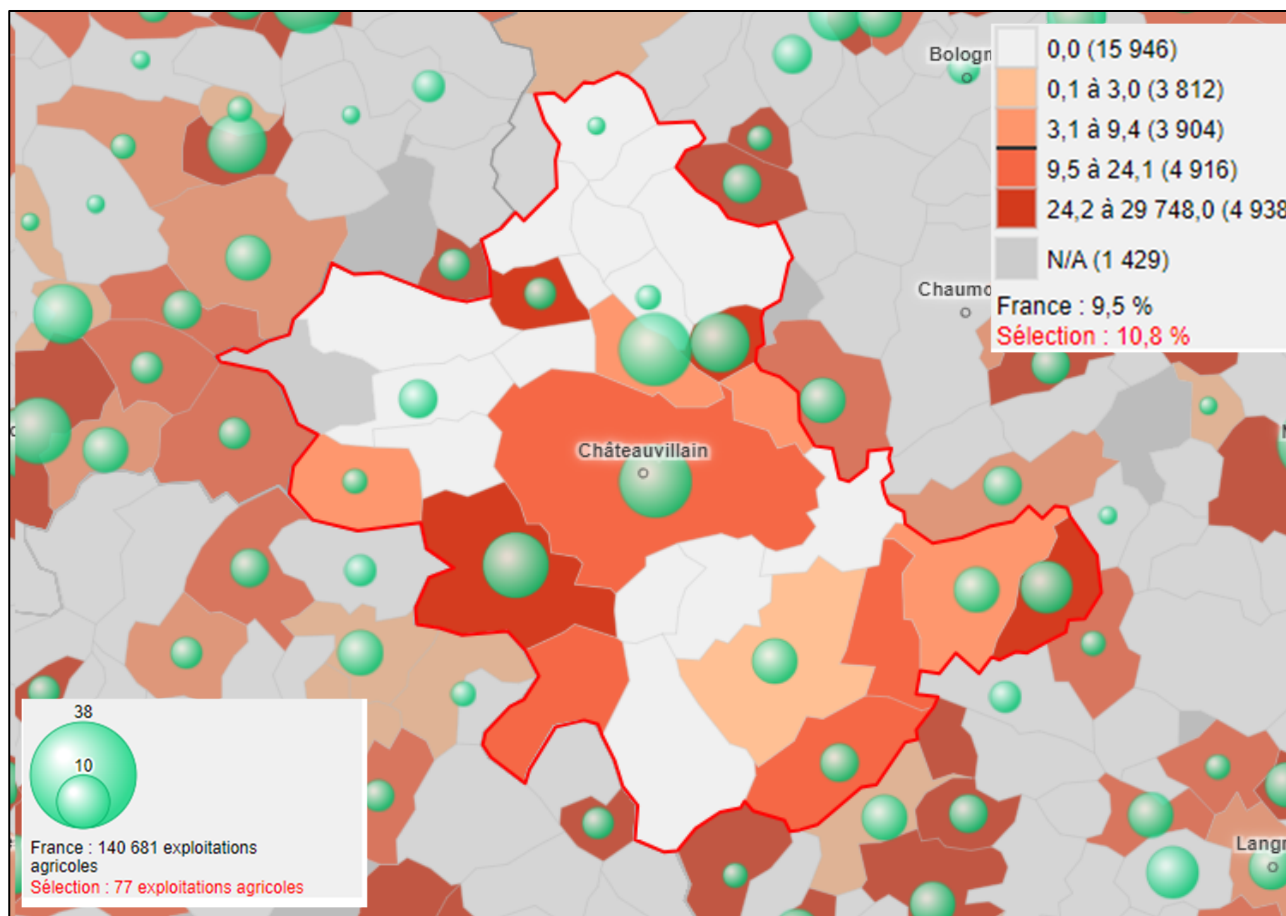
Graphique des différentes cultures inscrites au RGP sur le territoire en 2011

2.3 DEMARCHES DE VALORISATION

2.3.1 Un territoire peu développé en agriculture biologique

L'agriculture biologique garantit un mode de production respectueux de l'environnement et du bien-être animal. Les règles qui encadrent ce mode de production sont les mêmes dans toute l'Union européenne et les produits importés sont soumis aux mêmes exigences. D'après les données Agreste, 77 exploitations sont recensées en agriculture biologique (42,7%) sur le territoire contre 599 sur la Haute Marne (32,3%) et 8 976 sur la région Grand Est (21,8%).

La part des exploitations en agriculture biologique sur le territoire est donc supérieure à celle du département et de la région et semble en progression.



Part de la surface agricole en agriculture biologique dans la surface agricole utile (%) 2020 et Nombre d'exploitations en agriculture biologique en 2022 – Source : Observatoire des Territoires

	Exploitations en agriculture biologique	
	2010	2020
Grand Est	1 043 (2,1%)	3 410 (8,3%)
Haute Marne	41 (1,8%)	186 (10%)
CC3F	4	24 (13%)

Exploitations en agriculture biologique selon Agreste

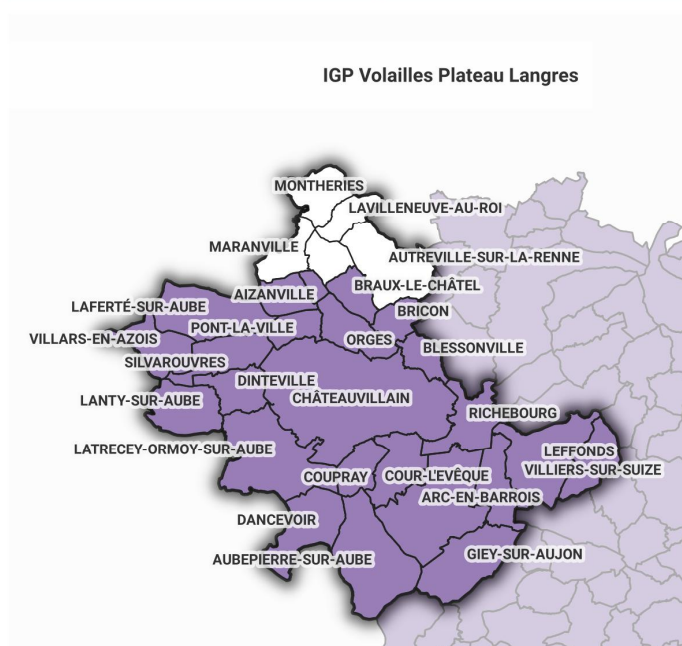
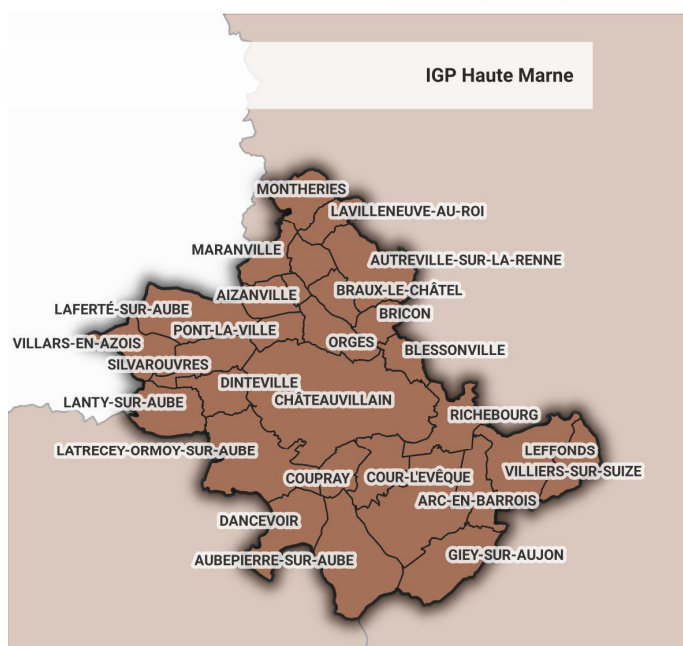
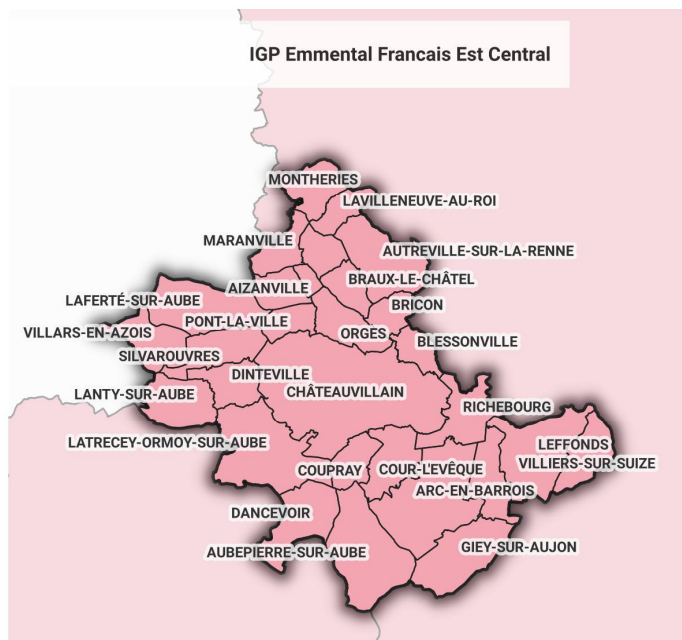
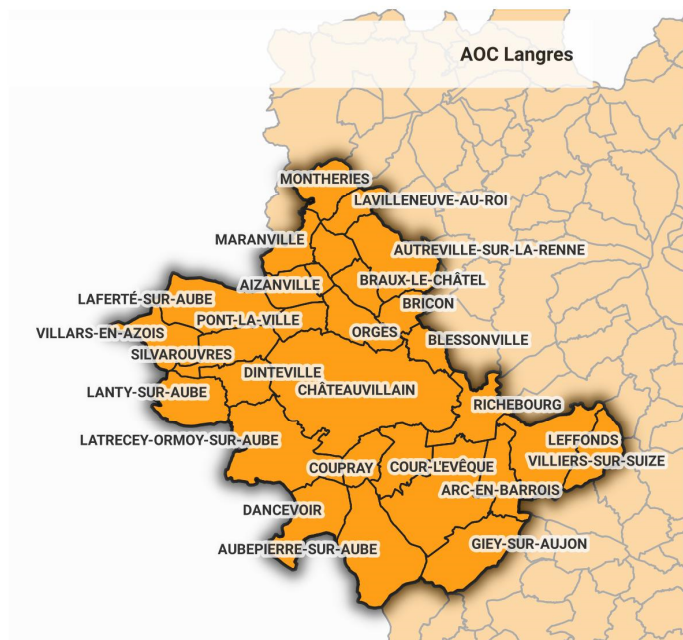
2.3.2 Des démarches de qualité

L'Indication Géographique Protégée (IGP) identifie un produit dont la qualité, la réputation ou d'autres caractéristiques sont liées à son origine géographique. L'IGP protège le nom du produit dans toute l'Union européenne.

La CC3F est concernée par 4 Indications Géographiques Protégées (IGP) et une Origine d'Appellation Contrôlée (AOP) :

- L'IGP Volailles du plateau de Langres (l'absence d'abattoir volailles sur le territoire ne permet cependant plus de produire sous ce label),
- L'IGP Volailles de Bourgogne,
- L'IGP Haute-Marne (vins),
- L'IGP Emmental Français Est central,
- L'AOP du fromage de Langres.

Dans un paysage agricole peu diversifié, le recours aux sigles de qualité et aux labels permettent de valoriser un terroir et des modes de productions particuliers. Ces sigles ne concernent cependant qu'une part marginale de la production agricole locale spécialisée sur la production laitière et céréalière.



Commune	IGP EMMENTAL FRANÇAIS EST CENTRAL	IGP HAUTE MARNE (vins)	AOP LANGRES	IGP VOLAILLES DE BOURGOGNE	IGP VOLAILLES DU PLATEAU DE LANGRES
Aizanville	X	X	X	X	X
Arc-en-Barrois	X	X	X	X	X
Aubepierre-sur-Aube	X	X	X	X	X
Autreville-sur-la-Renne	X	X	X		
Blessonville	X	X	X	X	X
Braux-le-Châtel	X	X	X	X	X
Bricon	X	X	X	X	X
Bugnières	X	X	X	X	X
Châteauvillain	X	X	X	X	X
Cirfontaines-en-Azois	X	X	X	X	X
Coupray	X	X	X	X	X
Cour-l'Évêque	X	X	X	X	X
Dancevoir	X	X	X	X	X
Dinteville	X	X	X	X	X
Giey-sur-Aujon	X	X	X	X	X
Laferté-sur-Aube	X	X	X	X	X
Lanty-sur-Aube	X	X	X	X	X
Latrecey-Ormoy-sur-Aube	X	X	X	X	X
Lavilleneuve-au-Roi	X	X	X		
Leffonds	X	X	X	X	X
Maranville	X	X	X		
Montheries	X	X	X		
Orges	X	X	X	X	X
Pont-la-Ville	X	X	X	X	X
Richebourg	X	X	X	X	X
Silvarouvres	X	X	X	X	X
Vaudrémont	X	X	X		
Villars-en-Azois	X	X	X	X	X
Villiers-sur-Suize	X	X	X	X	

Tableau 1 : Communes concernées par des AOP/IGP (Source : INAO)

2.4 DEMARCHES DE DIVERSIFICATION

La diversification est l'ensemble des activités réalisées avec les moyens humains, matériels ou patrimoniaux de l'exploitation agricole générant un revenu supplémentaire.

Les raisons qui poussent les agriculteurs à se diversifier peuvent être multiples : complément de revenu, meilleure maîtrise des aléas de production, etc.

Le tableau ci-dessous présente les activités de diversification du territoire selon les données Agreste. On remarque qu'elles sont proportionnellement assez présentes comparé à l'échelle départementale.

	Tourisme - hébergement - loisirs	Energie renouvelable (pour la vente)	Vente directe (hors vin)
CC3F en 2010	4	0	11
CC3F en 2020	3	14	13
CC3F en 2020 (%)	2%	8%	7%
Haute Marne en 2010	34	6	143
Haute Marne en 2020	31	82	179
Haute Marne en 2020 (%)	2%	4%	10%

Activités de diversification des exploitations selon les données Agreste

3. DIMENSION HUMAINE

3.1 STATUT JURIDIQUE DES EXPLOITATIONS

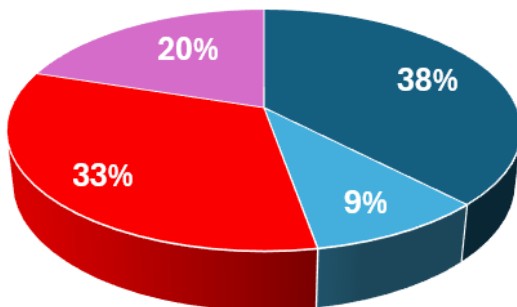
Il existe deux grandes familles de statut d'exploitation : exploitation individuelle ou exploitation sociétaire. Ce statut peut évoluer tout au long de la vie d'une exploitation.

Au sein de la Communauté de Communes des Trois Forêts on retrouve des exploitations individuelles, des EARL, des SCEA, des GAEC et des SARL.

Deux formes sociétaires dominent :

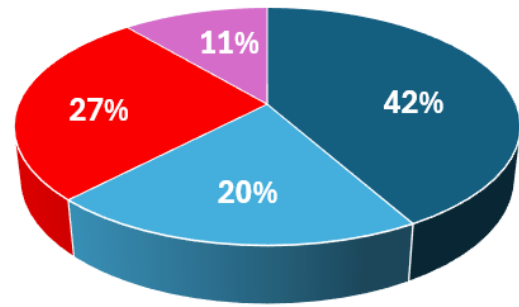
- **L'EARL (Entreprise Agricole à Responsabilité Limitée)**, qui offre l'avantage de pouvoir être constituée par une seule personne tout en dissociant le patrimoine privé du patrimoine professionnel.
- **Le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun)**, qui offre une transparence juridique, sociale et fiscale et se compose d'au moins deux associés sur une même structure.

CC3F 2020



■ Exploitations individuelles ■ GAEC ■ EARL ■ autres statuts

Haute Marne 2020



■ Exploitations individuelles ■ GAEC ■ EARL ■ autres statuts

Sur le territoire de la CC3F, près de 42% agriculteurs sont en forme sociétaire et 38% en exploitations individuelles. La part d'exploitation individuelle est ainsi moins importante que sur le département (42%).

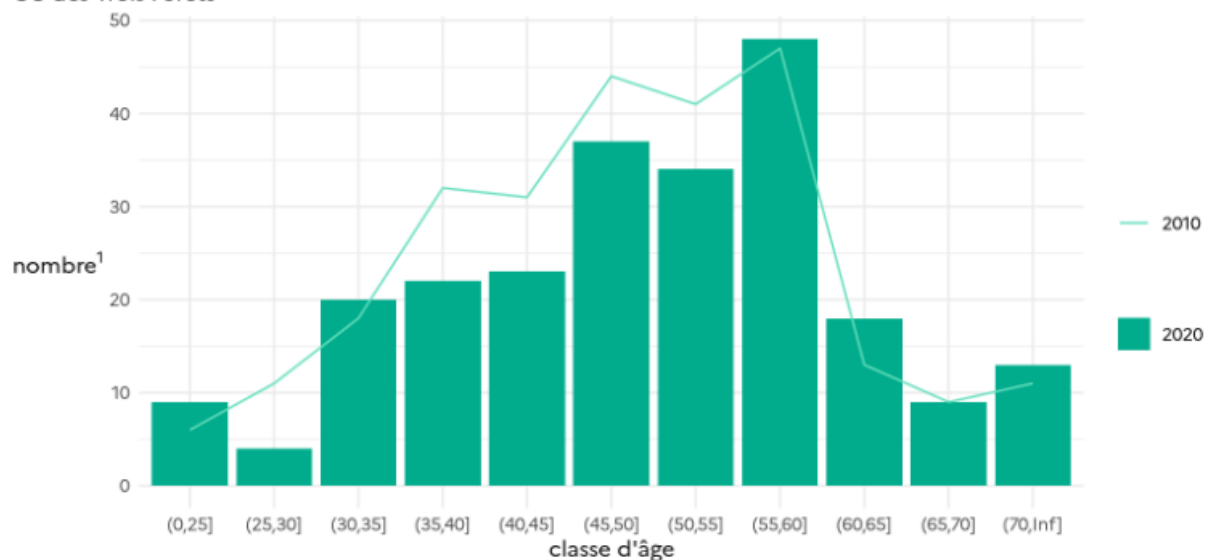
3.2 AGE DES EXPLOITANTS ET PERSPECTIVES DE TRANSMISSION

Selon l'Agreste, en 2020, environ 36 exploitations sont gérées par un chef de plus de 60 ans (sur 180 soit 20%).

Selon l'Agreste, sur les 36 exploitations gérées par un chef de plus de 60 ans, 6 exploitants n'envisageaient pas de départ dans l'immédiat, 16 envisageaient une reprise par un coexploitant, un membre de la famille ou un tiers et 11 ne savaient pas comment envisager le devenir de leur exploitation.

Âge des chefs d'exploitations

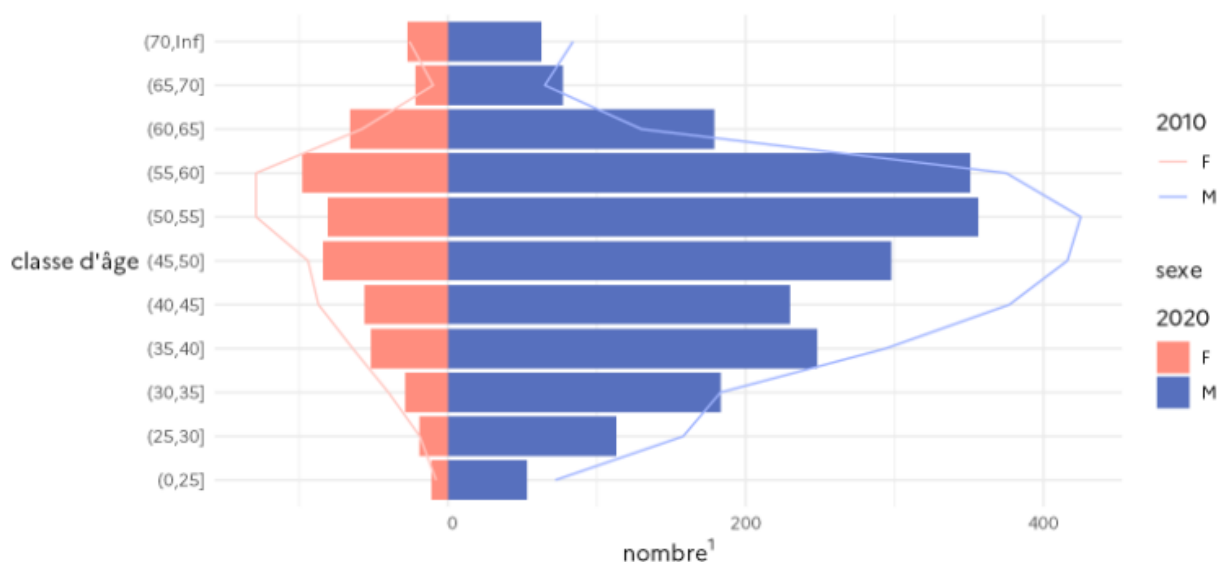
CC des Trois Forêts



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Âge des chefs d'exploitations

Haute-Marne



¹ chefs d'exploitation, coexploitants et associés actifs
source : Agreste – recensements agricoles 2010 et 2020

Répartition des exploitants selon leur tranche d'âge données Agreste

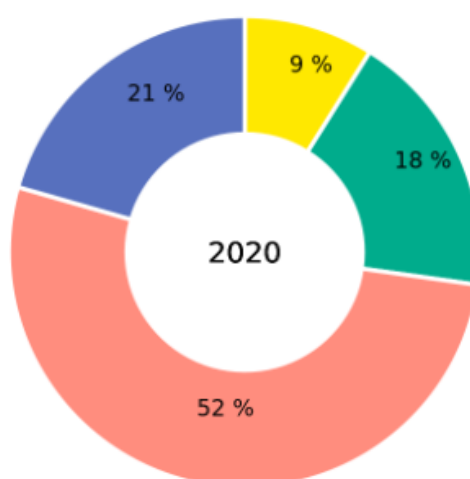
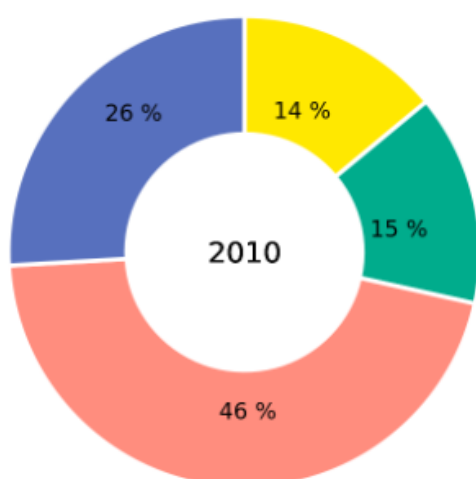
4. DIMENSION ECONOMIQUE

4.1 DIMENSION DES EXPLOITATIONS

« Sur la base des coefficients de PBS (Production Brute Standard), les exploitations sont classées selon trois classes :

- Les petites exploitations, dont la PBS est inférieure à 25 000 euros ;
- Les moyennes exploitations, dont la PBS est comprise entre 25 000 et moins de 100 000 euros ;
- Les grandes exploitations, dont la PBS est supérieure à 100 000 euros ». - Source : Agreste

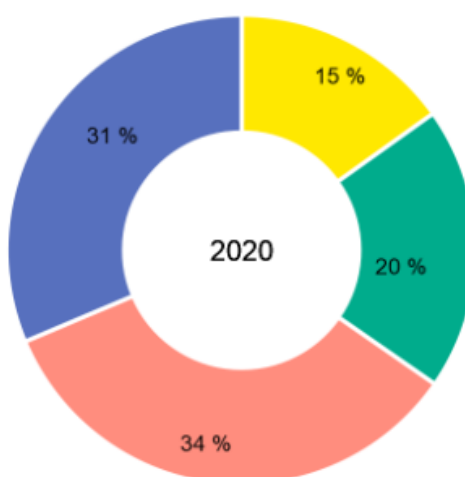
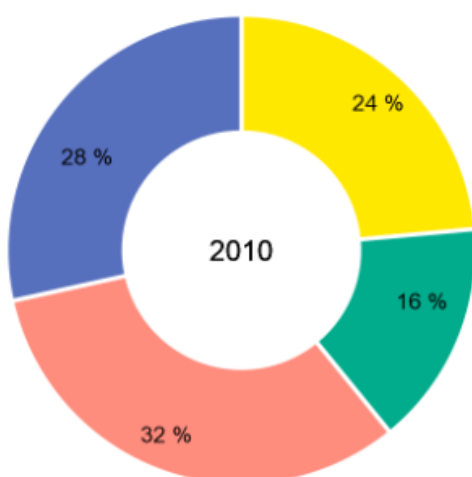
Nombre d'exploitations
CC des Trois Forêts



dimension économique microexploitations petites moyennes grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

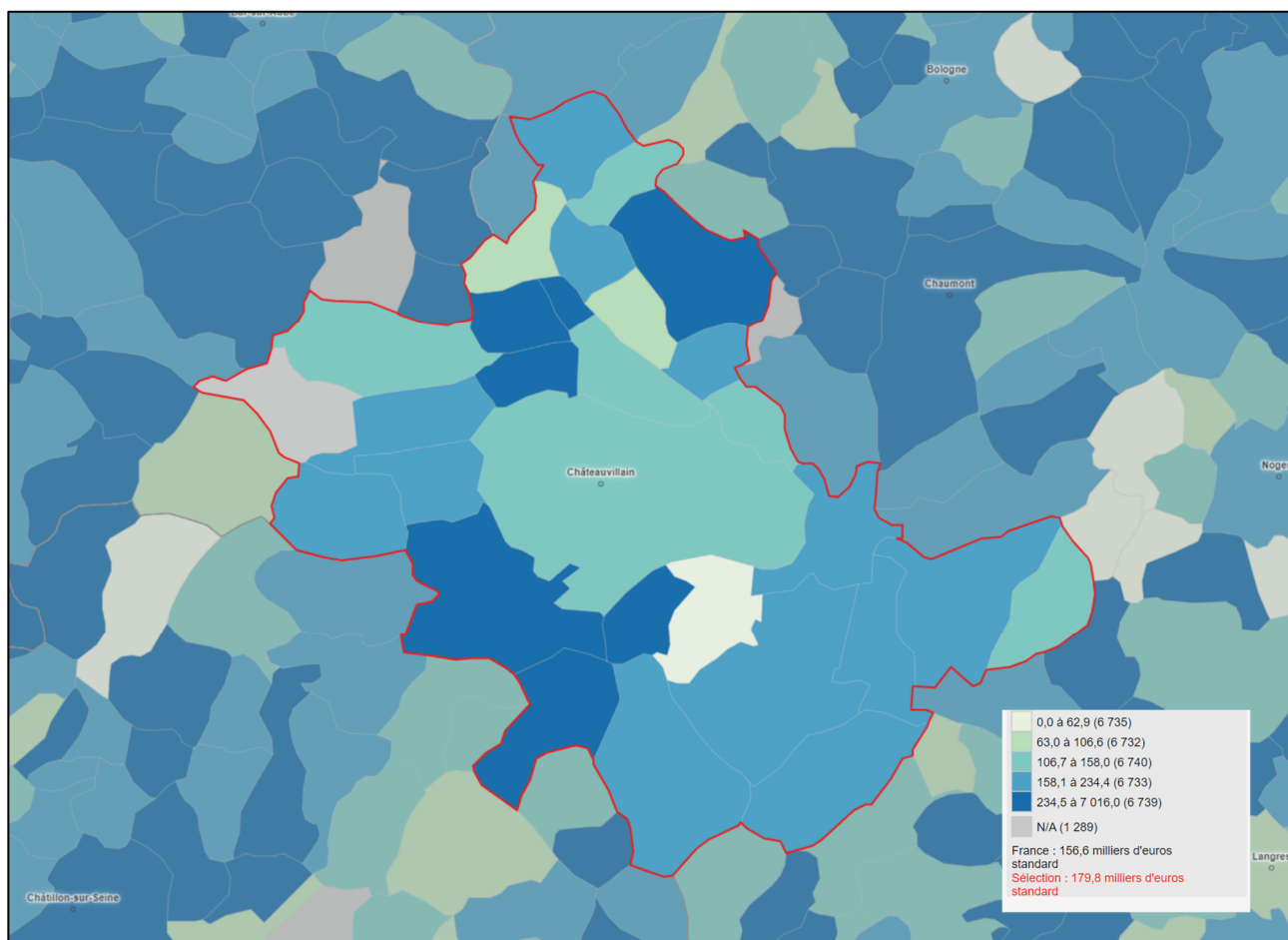
Nombre d'exploitations
Haute-Marne



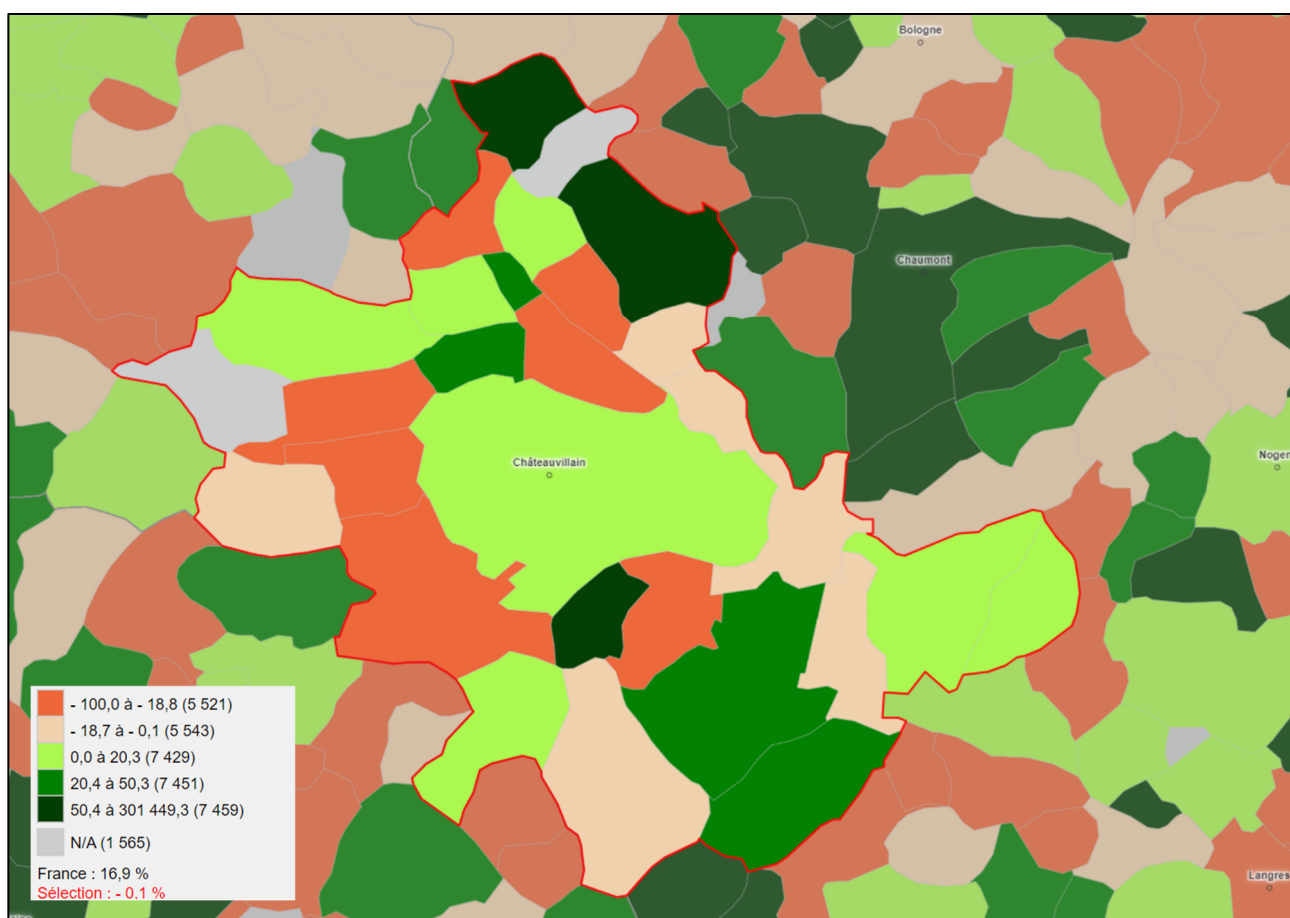
dimension économique microexploitations petites moyennes grandes

source : Agreste – recensements agricoles 2010-2020

On retrouve sur le territoire de la CC3F une majorité d'exploitations moyennes (52%). La part des exploitations moyennes est supérieure à celle de l'Aisne (34%).



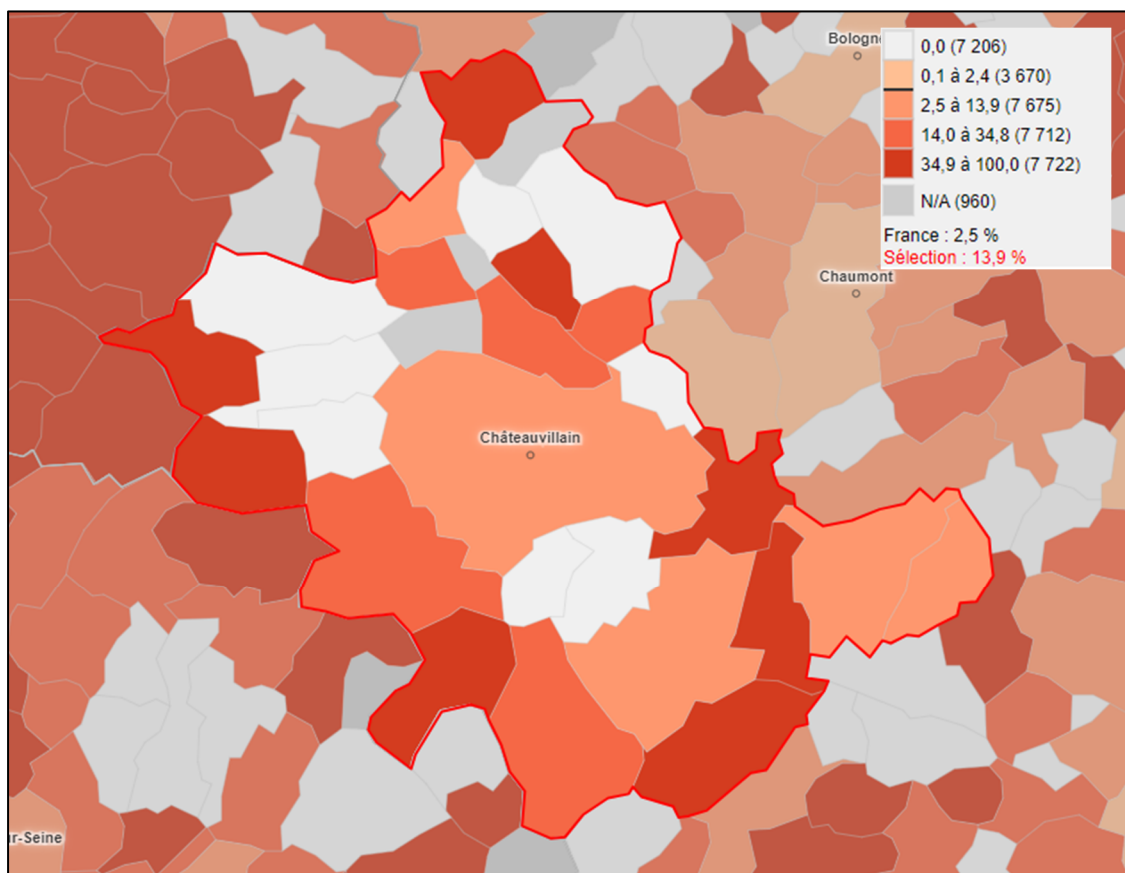
Production brute standard (PBS) moyenne en 2020 (milliers d'euros standard) – Source : Agreste



Évolution de la production brute standard (PBS) entre 2020 et 2010 (%) – Source : Agreste

4.2 L'EMPLOI AGRICOLE

L'agriculture est un secteur d'activité qui représente environ 13,9% des emplois du territoire contre 4,8% à l'échelle du département de la Haute Marne.



Part des emplois dans l'agriculture (%) – Source : Observatoire des Territoires

On constate néanmoins que cette part a connu une baisse importante depuis 2015, passant de 17,5% à 12,3%. Ce recul est également observé sur les territoires de comparaison.

La main d'œuvre est également en recul sur le territoire, passant de 471 actifs en 2010 à 408 actifs en 2020, une tendance qui s'illustre par un recul marqué de la main d'œuvre permanente qui est passé de 376 en 2010 à 314 en 2020. Cette baisse se lit également en volume d'heure de travail à l'exception de la main d'œuvre familiale.

	CC3F			Haute Marne		
	Nombre d'actifs			Nombre d'actifs		
	2010	2020	Evolution	2010	2020	Evolution
Main d'œuvre total	471	408	-13 %	6 156	4 431	-28 %
Chefs d'exploitations, coexploitant	263	237	-10 %	3 243	2 696	-17 %
Main d'œuvre familial	73	34	-53 %	1 045	464	-17 %
Salariés permanents	40	43	7 %	456	486	-56 %
Sous-total main d'œuvre permanente	376	314	-16 %	4 744	3 646	+7 %
Saisonniers et salariés occasionnels	95	94	-1 %	1 412	785	-23 %

Volume de travail (ETP)			
	2010	2020	Évolution
Main d'œuvre totale	287	246	-14%
Chefs d'exploitations, coexploitants	214	186	-13%
Main d'œuvre familiale	25	20	-19%
Salariés permanents	32	30	-5%
Sous-total main d'œuvre permanente	271	237	-13%
Saisonniers et salariés occasionnels	16	9	-42%

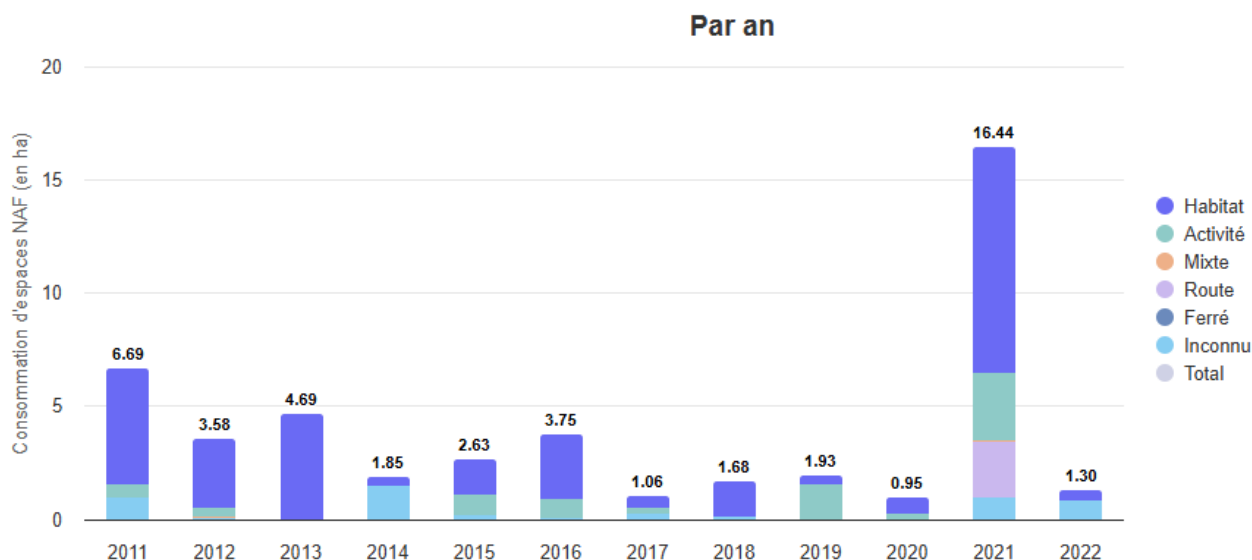
Evolution du volume de travail – *Source : Agreste*

5. DIMENSION FONCIERE

5.1 LA CONSOMMATION D'ENAF

La raréfaction du foncier est un enjeu à prendre en compte dans le développement de l'activité agricole.

Sur le territoire, la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers du 01/01/2011 au 31/12/2020 représente pour CC des Trois forêts une surface de 28,8 hectares.



Vocation des espaces consommés sur la période 2011- 2022

Source : Observatoire de l'artificialisation <https://mondiagnosticartificialisation.beta.gouv.fr/>

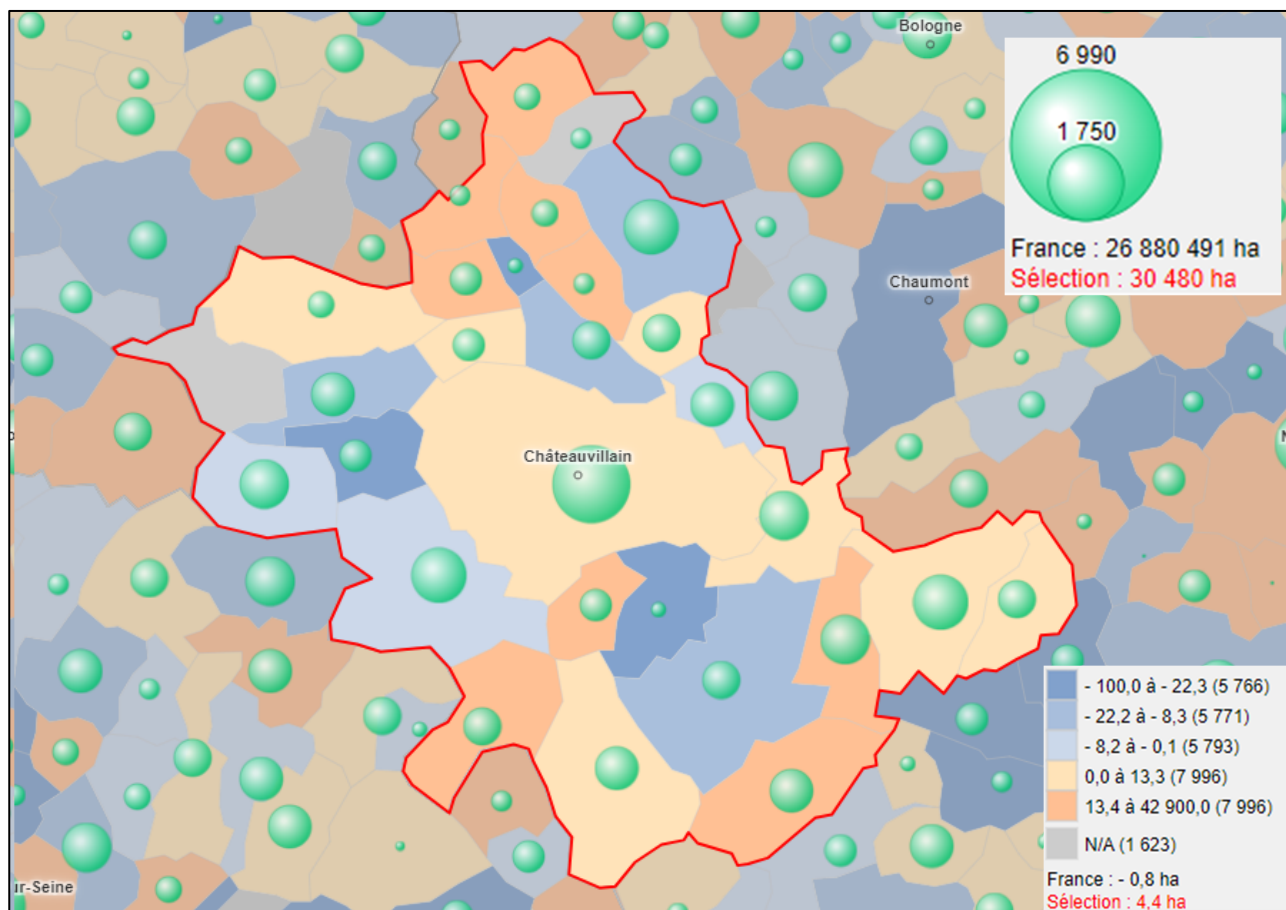
La loi Climat et Résilience adoptée le 22 août 2021 fixe par ailleurs des objectifs nationaux de lutte contre la consommation d'ENAF, il s'agit :

- D'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" en 2050,
- avec un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers dans les dix prochaines années (2021-2031) par rapport à la décennie précédente (2011-2021).

Ainsi, pour respecter la tendance générale fixée par la loi, **la consommation d'espaces entre 2021 et 2031 devrait tendre vers une surface de 14,4 hectares maximum.**

5.2 L'EVOLUTION DE LA SAU

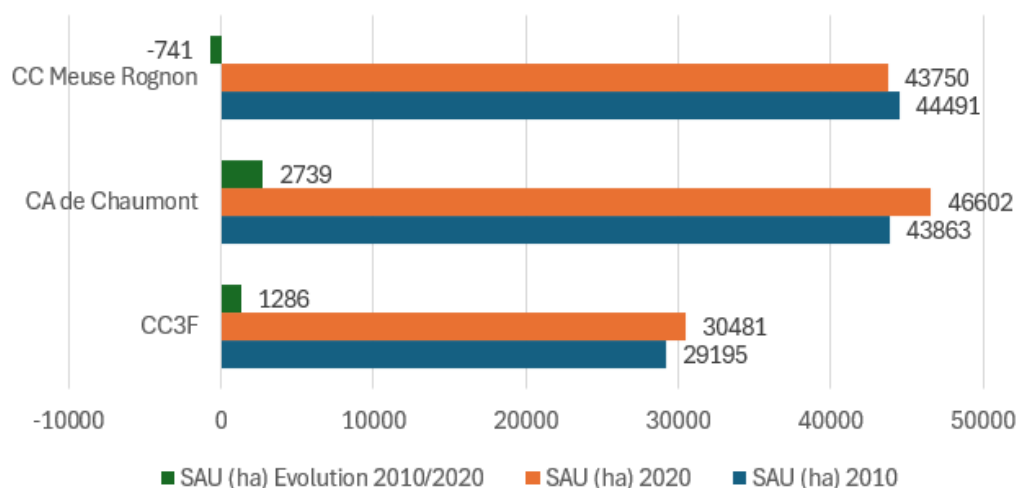
Selon la définition de l'INSEE, la Surface Agricole Utilisée (SAU) est : « une statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...) »



Surface Agricole Utilisée (SAU) (ha) en 2020 et Evolution de la SAU entre 2010 et 2020 - Source : Observatoire des Territoires

La surface agricole intercommunale est de 30 480 ha soit environ 44% de la surface totale. La Surface Agricole Utilisée est en légère augmentation entre 2010 et 2020 puisqu'elle gagne 4,4 ha sur cette même période et ce dans un contexte où 28,8 ha d'ENAF ont été consommés entre 2011 et 2020.

Evolution de la Surface Agricole Utile (SAU)

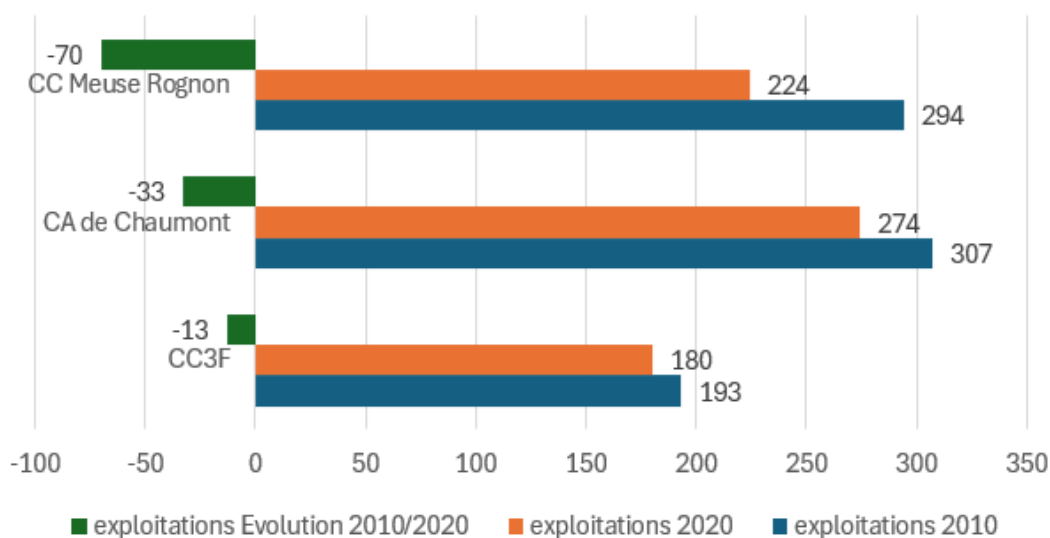


Evolution de la Surface Agricole Utilisée - Source : Agreste

Sur le territoire, la Surface Agricole Utilisée moyenne des exploitations est de 170 ha soit une SAU moyenne supérieure à la moyenne nationale (69 ha).

Parallèlement à l'augmentation de la SAU entre 2010 et 2020, le nombre d'exploitations sur la même période connaît une faible diminution de -6.7%, la communauté de communes a perdu 13 exploitations sur 10 ans. La diminution du nombre d'exploitations se retrouve sur l'ensemble des territoires du SCOT du Pays de Chaumont.

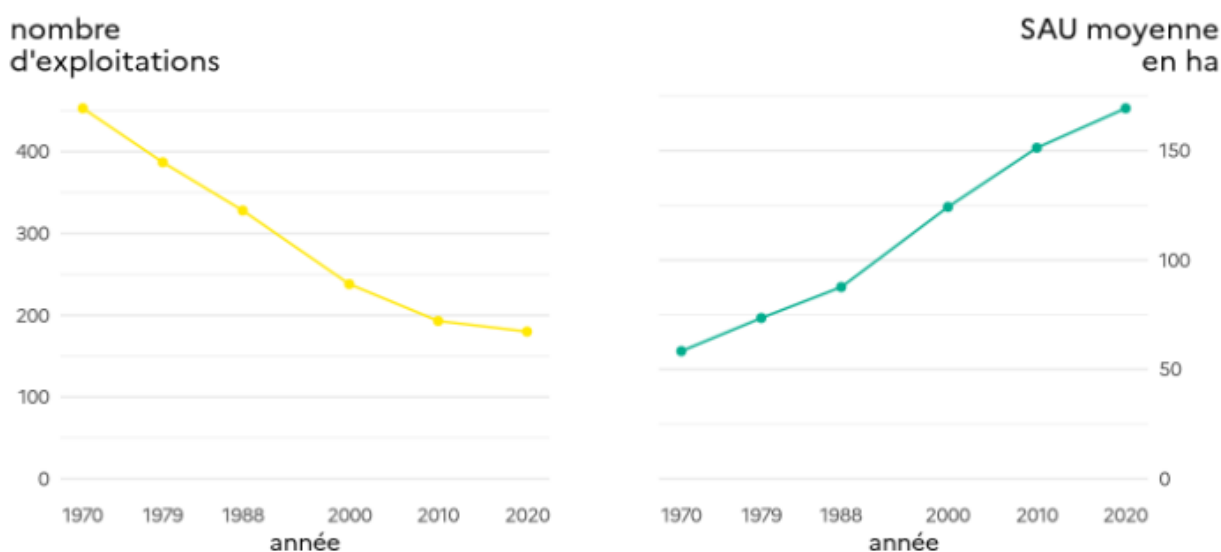
Evolution du nombre d'exploitation



Evolution du nombre d'exploitations – Source : Agreste

Ainsi, la tendance depuis une cinquantaine d'années est une baisse du nombre d'exploitations et une progression de la SAU.

Évolution du nombre d'exploitations et de la SAU moyenne CC des Trois Forêts



source : Agreste – recensements agricoles 1970-2020

Recensements agricoles 1970 – 2020, source : Agreste

6. SYNTHÈSE

ATOUTS

- L'occupation du sol témoigne de la grande part d'espaces agricoles sur le territoire (30 480 hectares de surface agricole utile sur les 29 communes qui la composent. Cette surface agricole représente 44 % de la superficie globale du territoire.)
- Un pilier de l'activité économique : l'agriculture représente 12% des emplois du territoire.
- La présence du parc national

FAIBLESSES

- Un important recul de l'emploi agricole

OPPORTUNITÉS

- Le PLUi permettra de tenir compte du fonctionnement des exploitations agricoles au sein des communes (organisation des accès, prise en compte des besoins de développement)
- Des démarches et des projets de diversification : hébergement touristique, développement d'énergies renouvelables, vente directe...

MENACES

- Des perspectives de transmission incertaines malgré un faible recul du nombre d'exploitations ces dernières années.
- La consommation des terres agricoles en lien avec le développement de l'urbanisation (28,8 ha d'ENAF ont été consommés entre 2011 et 2020).
- L'évolution des paysages en lien avec un développement non planifié des projets d'énergies renouvelables.

LES PREMIERS ENJEUX

- Maintenir l'espace agricole comme composante du paysage et identité du territoire
- Préserver les espaces agricoles par une modération de la consommation foncière d'espaces agricoles
- Tenir compte de la fonctionnalité des exploitations (proximité entre les bâtiments d'exploitation, les zones cultivées, les zones d'habitat...)
- Intégrer les déplacements agricoles dans la conception des aménagements urbains
- Favoriser la diversification de l'activité agricole permettant un complément de revenus pour les agriculteurs en l'articulant avec les autres enjeux du territoire :
 - Le développement du tourisme et de l'hébergement touristique ;
 - Le développement et le maintien d'une offre commerciale de proximité via la valorisation de la vente directe et des circuits courts ;
 - La valorisation des paysages et des patrimoines.